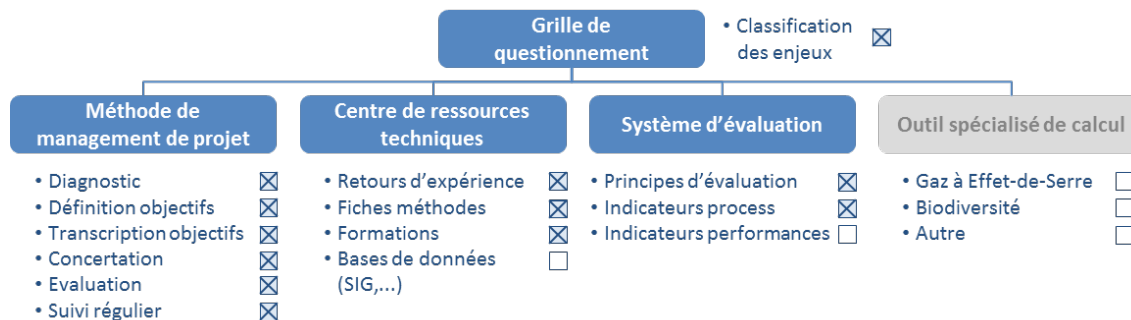


**I. Caractérisation**

La démarche certifiée HQE-Aménagement propose un système de management global des opérations d'aménagement avec une visée de développement durable. Validée par un organisme indépendant, elle accompagne le porteur de projet dans ses choix de programmation et de conception et jusqu'à la livraison de l'opération.

**Profil technique de la démarche :** cette démarche certifiée propose une méthode de management sur l'ensemble des étapes du projet urbain. Elle s'accompagne d'un soutien technique, sous forme de retours d'expérience, d'une mallette pédagogique disponible en ligne et d'une offre de formations fournies par un organisme accrédité. Elle préconise des principes d'évaluation pour chaque étape du projet et propose des indicateurs de process.



**II. Projets concernés**

**Echelle de territoire :** la démarche HQE-Aménagement concerne des projets opérationnels, à l'échelle de l'îlot urbain ou du quartier (de moins de 1 à plus de 500 ha).

**Phases de projet :** pour être certifiée, la démarche HQE-Aménagement doit avoir lieu en amont du projet urbain. Elle se poursuit lors de la réalisation du projet, notamment par le biais d'audits réguliers.



**III. Thématiques traitées**

	Lutte contre le changement climatique	Biodiversité et ressources	Cohésion sociale et solidarité	Epanouissement des êtres humains	Production et consommation responsables
<b>Thématiques explicites</b>	Energie, Mobilité durable, Réduction des émissions GES, Adaptation au changement climatique	Eau, Biodiversité, Etalement urbain, Protection des espaces naturels	Mixité sociale, Mixité fonctionnelle, Culture urbaine	Nuisances et pollution, Cadre de vie, Rôle territorial du quartier	Gestion des déchets, Matériaux durables, Production et consommation locale, Economie durable
<b>Thématiques non explicites</b>	-	-	-	-	-

Les 17 thématiques *explicités* proposées par la démarche HQE-Aménagement font l'objet de fiches détaillées. Cette analyse multithématique est requise par le Système de Management d'Opération (SMO) mis en œuvre par la démarche certifiée HQE-Aménagement ; elle permet d'établir les objectifs d'aménagement durable de l'opération. Le SMO permet d'organiser l'opération pour atteindre ces objectifs en maîtrisant d'une part les processus de pilotage, de participation, d'évaluation et d'amélioration, et d'autre part les processus opérationnels d'analyse, de programmation, conception, réalisation et rétrocession.

#### IV. Nature de l'évaluation

Autoévaluation

Objectifs explicites  
d'atteinte de valeurs seuils

Evaluation par des experts  
tiers

La démarche HQE-Aménagement peut être entreprise sans faire l'objet d'une certification : dans ce cas, l'utilisateur de la démarche peut réaliser une autoévaluation de son projet. Lorsque la démarche est certifiée, des auditeurs indépendants évaluent le projet urbain à l'aide d'indicateurs de process. La certification ne propose pas d'indicateurs de performances (le SMO enjoint les acteurs de définir leurs propres indicateurs au regard des enjeux et des objectifs locaux).

#### V. Valeur ajoutée de la démarche en termes de communication et de mobilisation des parties prenantes

Perception des acteurs de l'aménagement\* :

Démarche participative /

Capacité pédagogique /

Visibilité du projet

La démarche HQE-Aménagement améliore la visibilité du projet pour les habitants et autres acteurs du territoire, par le biais d'une certification qui profite indirectement de la renommée du label HQE à destination des bâtiments (label préconisé par la démarche mais non exigé).

\*Enquête DRIEA Ile-de-France 2013

#### VI. Conditions d'utilisation

**Autonomie : Recommandation ou nécessité de recourir à un prestataire**

Si la collectivité ou l'aménageur suit la démarche sans demander la certification, un AMO est simplement conseillé pour garantir le suivi de la démarche. Pour être certifiée, la démarche HQE-Aménagement nécessite de recourir à l'organisme privé Certivéa, filiale du CSTB (barème de coût disponible en ligne, selon la surface de l'opération).

**Mobilisation des ressources et expertise en aménagement durable : Niveau avancé**

La démarche HQE-Aménagement nécessite une mobilisation forte des ressources techniques opérationnelles et des élus, notamment pour être certifiée : un suivi de projet complet et des audits réguliers sont en effet nécessaires.

**Inscription à la démarche : Offre contractuelle (si démarche certifiée) / Disponible en ligne (si démarche non certifiée)**

S'ils souhaitent obtenir la certification, les porteurs de projet doivent déposer un dossier auprès de Certivéa, qui leur proposera une offre contractuelle. Si les porteurs de projet souhaitent réaliser la démarche sans demander de certification, ils peuvent accéder à l'ensemble des ressources sur le site de l'Association HQE.

#### VII. Financement et dispositif d'animation

**Mode de financement :** /

**Dispositif d'animation :** Le comité d'application de la marque HQE-Aménagement, instance de gouvernance représentative des parties intéressées, émet des avis sur les décisions ainsi que sur les évolutions du système de certification. Il est constitué d'une vingtaine d'organismes partenaires\*. Un club d'utilisateurs de la démarche est également en cours de création par l'Association HQE et Certivéa (lancement fin 2013).

\*AMF, ADCF, ADEME, AFTRP, AIMCC, Robins des Villes, Rue de l'Avenir, CINOVA, CSTB, FNAU, FVM, EcoMaires, MIQCP, OGE, SNAL, SYNTEC, UMF, UNSFA, Veolia, FEPL, USH, Mairie de Paris, SAFEGE

#### VIII. Historique

**Création et lancement :** le guide d'évaluation de la démarche HQE-Aménagement a été diffusé par l'Association HQE en 2010. La certification de cette démarche a vu le jour en 2011, en partenariat avec l'organisme certificateur Certivéa.

**Degré de mise en œuvre :** depuis la création de la démarche, 10 opérations d'aménagement ont été certifiées, 25 sont en cours de certification et 1 opération pilote est en cours à l'international (à mi-juin 2013).

**Perspectives d'évolution :** la démarche HQE-Aménagement a pour volonté de mieux s'articuler avec la démarche AEU2 de l'ADEME, en complétant cette démarche de définition d'objectifs par un suivi complet du projet urbain. L'Association HQE souhaite également diffuser un guide méthodologique d'aide à l'évaluation et un baromètre des pratiques d'aménagement durable (prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013).

## IX. Pour aller plus loin

Site Internet : [www.assohqe.org/hqe/spip.php?rubrique12](http://www.assohqe.org/hqe/spip.php?rubrique12) & <http://www.certivea.fr/nos-certifications/certifications-pour-territoires-durables/hqe-amenagement>

Contact : **Association HQE, Nathalie SEMENT – Certivéa, Adrien PONROUCH**